



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21436
3 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le
texte d'une déclaration émanant d'un porte-parole du Conseil du commandement
révolutionnaire de la République d'Iraq concernant le retrait des forces
iraquiennes du Koweït le dimanche 5 août 1990.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

Annexe

Un porte-parole du Conseil du commandement révolutionnaire a déclaré ce qui suit :

La déclaration publiée antérieurement par le Conseil du commandement révolutionnaire a exposé sans équivoque les raisons et les circonstances qui ont incité l'Iraq à se porter au secours du gouvernement libre provisoire du Koweït. Nos forces ont accompli leur devoir national et panarabe honorable qui est d'aider notre peuple au Koweït et de maintenir la sécurité et la stabilité en même temps que le très haut degré de loyauté et de discipline qu'ont pu constater tous les milieux, même les plus hostiles. Sur la base de la déclaration faite hier par le Conseil concernant la mission de nos forces vaillantes et conformément à un accord avec le gouvernement libre provisoire du Koweït, on a formulé un plan pour entamer le retrait de ces forces, suivant un calendrier établi, prenant effet demain, dimanche 5 août, à condition que rien ne vienne menacer la sécurité du Koweït ou de l'Iraq.

Nous déclarons et nous affirmons à notre peuple et à notre glorieuse nation arabe que notre intention, ce faisant, n'est pas de céder à la vaine clameur qu'ont élevée ci et là des parties tendancieuses auxquelles nous accordons peu de poids. Nous n'adhérons qu'à nos principes et restons dans nos actes logiques avec nous-mêmes, et avec le devoir accompli par nos vaillantes forces, conformément à la déclaration faite hier par le Conseil.

Toute partie, de quelque importance ou nature qu'elle soit, qui se laisserait aller à intervenir en Iraq ou au Koweït est avertie qu'elle se heurtera à une position intraitable et que la situation sera réglée avec la plus grande sévérité.

Qu'il soit bien compris qu'il ne peut être question de revenir à une époque dépassée après que le soleil de la fierté et de la dignité s'est levé au Koweït, et que les relations présentes et futures entre le Koweït et l'Iraq seront déterminées par les peuples koweïtien et iraquien et par eux seuls.
